

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, TROISIÈME SESSION
INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, THIRD SESSION

(Genève, 28 septembre au 1er octobre 1965)

(Geneva September 28 to October 1, 1965)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
CONCERNANT
LE COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS
ET SA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

Composition du Comité

1. Le Comité de coordination interunions (ci-après dénommé "le Comité") est composé des Etats membres du Comité exécutif de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (ci-après dénommé "le Comité exécutif" de l'Union de Paris) et du Comité permanent de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (ci-après dénommé "le Comité permanent" de l'Union de Berne).

2. Etant donné la composition actuelle du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité permanent de l'Union de Berne, les Etats ci-après sont membres du Comité de coordination interunions, au moment de la réunion de sa deuxième session ordinaire:

1. Allemagne (République fédérale)
2. Belgique
3. Brésil
4. Ceylan
5. Danemark
6. Espagne
7. Etats-Unis d'Amérique
8. France
9. Hongrie
10. Inde
11. Italie

12. Japon
13. Maroc
14. Nigéria
15. Pays-Bas
16. Portugal
17. Roumanie
18. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
19. Suède
20. Suisse
21. Tchécoslovaquie
22. Yougoslavie

Compétence

3. L'article 7 du Règlement intérieur du Comité définit dans les termes suivants les attributions du Comité :

"Le caractère des fonctions du Comité est purement consultatif. Il donnera, en particulier, des avis au Gouvernement suisse agissant comme autorité de surveillance, sur des questions administratives et financières et d'autres questions d'intérêt commun des BIRPI, notamment dans les cas prévus par le Statut du personnel et par le Règlement financier des BIRPI."

Règlement intérieur

4. Le Comité a adopté un règlement intérieur lors de sa première session (voir document CCIU/I/21, Annexe II). Etant donné que le Comité permanent du Comité Consultatif de l'Union de Paris a été remplacé par le Comité exécutif de la Conférence des Représentants de la même Union, le Comité a décidé lors de sa dernière session en octobre 1964, que la représentation de l'Union de Paris au sein du Comité de Coordination inter-unions sera désormais assuré par ledit Comité exécutif (voir CCIU/II/10 Rev., paragraphes 36 et 37).

La troisième session ordinaire

5. La troisième session ordinaire aura lieu à Genève, Suisse, du 28 septembre au 1er octobre 1965. La séance d'ouverture aura lieu le 28 septembre, à 3 heures de l'après-midi, dans la Salle de Conférences du Bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), 41, avenue Giuseppe-Motta (à côté du bâtiment des BIRPI).

Bureau actuel

6. Le Bureau en fonctions est composé comme suit :

Président : M. Ion Anghel (Roumanie, Etat membre du
Comité permanent de l'Union de Berne)

Vice-présidents : M. Edward J. Brenner (Etats-Unis
d'Amérique, Etat membre du Comité
exécutif de l'Union de Paris)

M. Miguel Bordonau (Espagne, Etat membre
du Comité exécutif de l'Union de Paris
et du Comité Permanent de l'Union de
Berne).

7. Le mandat de ce Bureau expirera au moment de l'élection
du nouveau Bureau.

Election du nouveau Bureau

8. Le nouveau Bureau doit être élu au cours de la première
séance de la troisième session ordinaire.

9. A cette session, le Président sera parmi les Etats membres
seulement du Comité exécutif de l'Union de Paris, c'est-à-dire :

Ceylan
Etats-Unis d'Amérique
Hongrie
Japon
Maroc
Nigéria
Pays-Bas
Suède
Tchécoslovaquie
Yougoslavie

10. Un des vice-Présidents sera élu parmi les Etats membres
seulement du Comité permanent de l'Union de Berne, c'est-à-dire :

Belgique
Brésil
Danemark
Inde
Roumanie

11. L'autre vice-Président sera élu parmi les Etats membres à la fois du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité permanent de l'Union de Berne, c'est-à-dire :

Allemagne (République fédérale)
Espagne
France
Italie
Portugal
Royaume-Uni
Suisse.

12. Le Directeur des BIRPI a désigné M. Arpad Bogsch, Vice-Directeur, BIRPI, comme Secrétaire du Comité.